

Page : 1/11

Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 26.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit FloorPro Nettoyant spécial brillance RM 755 ES
- · UFI: T2V0-M064-R00X-6D1C
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.
- · Emploi de la substance / de la préparation Détergent pour sols
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Alfred Kärcher SE & Co. KG

Alfred-Kärcher-Str. 28-40 D - 71364 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.

Boomsesteenweg 939 BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)

Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com

· Service chargé des renseignements :

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0 productsafety.management.de@karcher.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons (+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,

d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada: 1-800-424-9300

hors USA et Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



Page : 2/11

Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 26.11.2024

Nom du produit FloorPro Nettoyant spécial brillance RM 755 ES

· Pictogrammes de danger

(suite de la page 1)



- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

Description: Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

CAS: 112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	≥5-<10%
EINECS: 203-961-6	(1) Eye Irrit. 2, H319	
Numéro index: 603-096-00-8		
Reg.nr.: 01-2119475104-44-xxxx		
CAS: 111905-52-3	alcools aliphatiques, C9-C11, principalement linéaires, éthoxylés, butoxylés	≥1-<2,5%
	🕔 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 15763-76-5	p-cumènesulfonate de sodium	1-5%
EINECS: 239-854-6	(1) Eye Irrit. 2, H319	
Reg.nr.: 01-2119489411-37-xxxx		
CAS: 67-63-0	2-propanol	1-5%
EINECS: 200-661-7	♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Numéro index: 603-117-00-0		
Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx		

	Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Etiquetage du contenu	
	agents de surface non ioniques	<5%
	parfums	
•	/autit	0 0000 21

(suite page 3)



Page : 3/11

Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 26.11.2024

Nom du produit FloorPro Nettoyant spécial brillance RM 755 ES

(suite de la page 2)

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres indications Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 4)



Page : 4/11

Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 26.11.2024

Nom du produit FloorPro Nettoyant spécial brillance RM 755 ES

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun : Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: néant
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composa	nts pr	ésentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
112-34-5 2	-(2-but	oxyéthoxy)éthanol
		ntanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm
		terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm
67-63-0 2-	-	
		ntanée: 1000 mg/m³, 400 ppm terme: 500 mg/m³, 200 ppm
	a long	erme. 500 mg/m , 200 ppm
· DNEL		
	-	nènesulfonate de sodium
Oral	l	3,8 mg/kg×d (consommateur)
Dermique	DNEL	136,25 mg/kg×d (employé)
		68,1 mg/kg×d (consommateur)
Inhalatoire	DNEL	26,9 mg/m3 (employé)
		6,6 mg/m3 (consommateur)
67-63-0 2-	oropan	ol
Oral	DNEL	26 mg/kg×d (consommateur)
Dermique	DNEL	888 mg/kg×d (employé)
		319 mg/kg×d (consommateur)
Inhalatoire	DNEL	500 mg/m3 (employé)
		89 mg/m3 (consommateur)
· PNEC	•	
15763-76-5	p-cun	nènesulfonate de sodium
PNEC	C	0,23 mg/l (freshwater)
		(authorized Fig. 2)

(suite page 5)



Page : 5/11

Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 26.11.2024

Nom du produit FloorPro Nettoyant spécial brillance RM 755 ES

	(suite de la page 4)
	0,023 mg/l (marine water)
	100 mg/l (STP)
PNEC sediment	0,862 mg/kg (freshwater)
	0,086 mg/kg (marine water)
PNEC soil	0,037 mg/kg (soil)
67-63-0 2-propa	nol
PNEC	140,9 mg/l (freshwater)
	140,9 mg/l (marine water)
	140,9 mg/l (STP)
	2251 mg/l (STP)
PNEC sediment	552 mg/kg (freshwater)
	552 mg/kg (marine water)
PNEC soil	28 mg/kg (soil)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire : Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- Protection des mains :



Gants de protection.

- · Matériau des gants Butylcaoutchouc
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.

État physiqueCouleur :Odeur :citronee

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· Point de fusion : -4 °C

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition non déterminé

(suite page 6)



inflammables au contact de l'eau

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Page : 6/11

Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 26.11.2024

Nom du produit FloorPro Nettoyant spécial brillance RM 755 ES

(suite de la page 5) · Inflammabilité Non applicable. · Limites inférieure et supérieure d'explosion · inférieure : Non déterminé. · supérieure : Non déterminé. · Point d'éclair 78 °C (Closed Cup) · Température d'inflammation : pas applicable Température de décomposition : Non déterminé. pH à 20 °C 11.4 · valeur du pH 1 %: 6-8 · Viscosité : · Viscosité cinématique Non déterminé. dynamique à 20 °C: 3.5 mPas · Solubilité · l'eau : entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. · Pression de vapeur : Non déterminé. · Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: 1.006 a/cm3 · Densité relative. Non déterminé. Densité de vapeur: Non déterminé. · Densité de vapeur relative Non déterminé. · Caractéristiques des particules Non applicable. 9.2 Autres informations Aspect: · Forme : liquide Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. · Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément. · Danger d'explosion : Non déterminé. · Modification d'état · Vitesse d'évaporation. Non déterminé. Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz

néant

(suite page 7)



Page: 7/11

Date d'impression: 07.03.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 26.11.2024

Nom du produit FloorPro Nettoyant spécial brillance RM 755 ES

(suite de la page 6)

· Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité correspond à 10.3
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs Li	D/LC5	0 déterminantes pour la classification :	
112-34-5 2	2-(2-bu	toxyéthoxy)éthanol	
Oral	LD50	2410 mg/kg (souris) (OECD 401)	
Dermique	LD50	2764 mg/kg (can)	
111905-52	-3 alco	ools aliphatiques, C9-C11, principalement linéaires, éthoxylés, butoxylés	
Oral	LD50	>2000-<5000 mg/kg (Rat)	
15763-76-	5 p-cu	mènesulfonate de sodium	
Oral	LD50	>5000 mg/kg (Rat) (OECD 401)	
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (can)	
67-63-0 2-	67-63-0 2-propanol		
Oral	LD50	5840 mg/kg (Rat) (OECD 401)	
Dermique	LD50	13900 mg/kg (can) (OECD 402)	
Ecc . 4	-! all	imitation :	

- · Effet primaire d'irritation :
- de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)



Page: 8/11

Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 26.11.2024

Nom du produit FloorPro Nettoyant spécial brillance RM 755 ES

(suite de la page 7)

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique) :	
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
LC50/96 h	1300 mg/l (Lepomis macrochirus)	
EC10/16 h	1170 mg/l (Pseudomonas putida)	
EC50/24 h	2850 mg/l (Daphnia magna) (DIN 38412)	
NOEC	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	
111905-52-3 alcools	aliphatiques, C9-C11, principalement linéaires, éthoxylés, butoxylés	
LC50/96 h	>1-<10 mg/l (Leuciscus idus)	
EC50	>1-<10 mg/l (Daphnia magna)	
	>10-<100 mg/l (Algae)	
NOEC	>0,1-<1 mg/l (Daphnia magna)	
	>0,1-<1 mg/l (Algae)	
15763-76-5 p-cumèr	esulfonate de sodium	
LC50/96 h (statique)	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
EC50/48 h (statique)	>100 mg/l (Daphnia magna)	
EC50/96 h (statique)	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	
67-63-0 2-propanol		
LC50/96 h	9640 mg/l (Pimephales promelas)	
EC50/48 h	13299 mg/l (Daphnia magna)	
EC50/72 h	>1000 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	
EC10/18 h	>1000 mg/l (Pseudomonas putida) (DIN 38412)	

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
OECD 301C 80-90 % (28 d)	

(suite page 9)



Page : 9/11

Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 26.11.2024

Nom du produit FloorPro Nettoyant spécial brillance RM 755 ES

(suite de la page 8)

OECD 301E >70 % (28 d) OECD 302B 100 % (28 d)

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets

20 01 30 détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

- Emballages non nettoyés :
- · Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

(suite page 10)



Page : 10/11

Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 26.11.2024

Nom du produit FloorPro Nettoyant spécial brillance RM 755 ES

(suite de la page 9)

· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 55
- Prescriptions nationales:
- Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

(suite page 11)



Page : 11/11

Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 26.11.2024

Nom du produit FloorPro Nettoyant spécial brillance RM 755 ES

(suite de la page 10)

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Contact:

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com

· Numéro de la version précédente: 9

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (RÈACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

· 0·011-329·0 RM 755ES/11 2·785

3E -